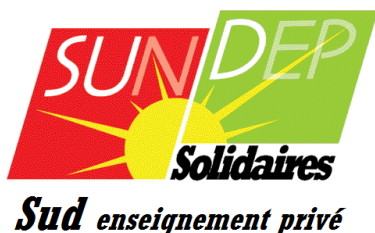


## Pour l'admission automatique pour tout.Es les admissibles du concours interne



Le confinement empêche la tenue régulière des épreuves d'admission au CAER, concours d'entrée vers l'enseignement privé sous contrat.

Cela plonge dans le plus grand flou tout.Es les candidat.es ayant réussi l'examen écrit : doivent-ils préparer l'oral ? Pour quand ? En septembre, au moment de la rentrée ?

Or les candidat.es du concours interne sont par définition des enseignant.es déjà en poste, qui assurent en ce moment même la continuité pédagogique. Ils, elles subissent donc le stress lié à cette manière totalement nouvelle de travailler, le stress de la situation des élèves (en particulier celles et ceux qui auront des examens), le stress lié à la préparation du concours ainsi que le stress de leur propre avenir professionnel.

C'est pourquoi le SUNDEP Solidaires demande que l'admission soit automatique pour tout.Es les candidat.es admissibles.

Le refus de cette proposition serait d'autant plus mal perçu, que ces enseignant.es sont déjà en exercice maintenant. En plein confinement. En pleine continuité pédagogique. Leur refuser l'admission reviendrait à dire que l'on doute de leur capacité à enseigner...pour les candidats du concours interne cette contradiction est intenable.

A l'inverse rendre admis tout admissible, permettrait à ces enseignant.es d'assurer la continuité pédagogique plus sereinement, et donc de favoriser leur mission d'enseignement auprès des élèves.

Car le concours change tout dans les trajectoires professionnelles des personnes. En effet, peu connue, la situation des non titulaires est dramatique : pas de garantie de poste à la rentrée, donc pas de garantie d'avoir un salaire et de continuer à être enseignant.e. Cette inquiétude pèse sur les non titulaires à chaque rupture de contrat, contrat qui dure de quelques semaines à une année entière au maximum. Ils, elles n'ont évidemment pas la garantie d'être dans le même établissement, ni d'avoir les niveaux souhaités.

Enfin leur salaire est bien inférieur à celui des certifié.es. Selon la grille indiciaire au 1<sup>er</sup> janvier 2019, on rappelle que le salaire brut d'entrée est de 1818,20 € pour l'enseignant.e certifié.e contre 1504,20€ pour l'enseignant.e non titulaire. On peut constater qu'il y a plus de 300€ de différence chaque mois, et surtout un salaire inférieur au SMIC (1521,22 € brut au 1<sup>er</sup> janvier 2019) pour le,la non titulaire.

La proposition est donc simple et apporte un grand nombre de bénéfices pour les enseignant.es et les élèves. Tout.Es les personnes admissibles doivent être admis.es. Ils, elles auront ainsi le bénéfice de leur concours et entameront leur année comme professeur stagiaire en septembre 2020.

Cette proposition devrait ravir les promoteurs d'une école de la confiance.